

Versailles, le 03 JAN. 2014



**Yvelines**  
Conseil général

Monsieur Jean-Pierre CORBY  
Maire de Boissy Sans Avoir  
Mairie de Boissy Sans Avoir  
20 rue de la Mairie  
78490 Boissy-Sans-Avoir

Direction Générale des Services  
DGA Aménagement du Territoire  
Mission numérique  
Affaire suivie par : L. BRACONNIER/DV  
Référence : 2013-131  
Suivi 2013-Mission NUM - 0017

Monsieur le Maire,

Comme vous l'indiquez dans votre courrier du 18 novembre dernier, le Conseil Général des Yvelines a décidé de s'engager dans une politique volontariste de déploiement de la fibre optique sur 158 communes de notre département, en complément des investissements des opérateurs privés.

La mise en œuvre de cette politique se traduit actuellement par le lancement d'appels d'offres permettant de sélectionner les partenaires privés qui accompagneront le Département pour concevoir, réaliser et exploiter ce nouveau réseau.

Les travaux sur ces 158 communes devraient démarrer fin 2014 pour s'étaler jusqu'à la fin de l'année 2019. Un calendrier plus précis sera établi avec les partenaires privés retenus et les opérateurs qui offriront les services sur le réseau ainsi créé. La mise au point de ce planning tiendra compte d'un certain nombre de critères techniques, géographiques et commerciaux, dont bien entendu le niveau actuel du débit ADSL.

En attendant l'arrivée de ce nouveau réseau à Très Haut Débit, il existe peu de solutions. En effet, il a été décidé lors de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique que les solutions dites de « montée en débit », permettant théoriquement l'amélioration du débit ADSL, ne seraient pas mises en œuvre sur le département. Ces dernières ne peuvent être déployées que dans des conditions techniques bien spécifiques et ont des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés pour un gain qui n'impacte qu'un nombre très limité d'abonnés.

La seule solution d'attente viable reste donc l'offre satellitaire, qui a beaucoup progressé ces dernières années et apparaît compétitive au niveau des débits et des tarifs.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la Mission Numérique du Département, représentée par Mme Marie-Christine SERVANT, au 01.39.07.79.54 ou par mël à l'adresse [numerique@yvelines.fr](mailto:numerique@yvelines.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil général  
Le Vice-Président délégué  
Le Président du Conseil général

  
YVES VANDEWALLE